

LES DOMINICAINS À MARSEILLE

Actuellement situé en plein centre de Marseille, à deux pas de la préfecture et à dix minutes à pieds du vieux port, le couvent des dominicains se trouve enserrer entre une école catholique, Saint-Joseph-les Maristes, et une école privée juive.

Le carré, que forment les bâtiments, bénéficie en son centre de la présence bienfaisante de cinq platanes et de quelques arbres provençaux : micocoulier, cyprès, arbre de Judée, mimosa, lauriers roses et de buissons aussi colorés que parfumés à la bonne saison.

Cette implantation, réalisée en 1864, est la troisième depuis que les premiers frères prêcheurs sont arrivés à Marseille en 1225, quatre ans après la mort de leur fondateur Saint Dominique et neuf ans après la fondation de l'Ordre à Toulouse.

FONDEE EN 1225

D'abord établi à la périphérie de la ville du XIII^{ème} siècle, hors de son enceinte, sur un terrain situé entre les actuelles rues Saint-Ferréol et de Rome, le premier couvent fut détruit en 1524 lors du siège de Charles de Bourbon. En effet, pour protéger la cité et en favoriser sa défense, il fut décidé de raser les faubourgs et ainsi de déloger Prêcheurs et Mineurs qui y avaient établis leurs couvents respectifs. Obligés de se réfugier à l'intérieur des murailles de la ville, les frères acquièrent un ensemble de terrains, sur lesquels ils vont construire petit à petit, au gré des dons, leur nouvelle église et des bâtiments conventuels.

De cette seconde implantation, qui devait durer jusqu'en 1794, la Révolution favorisant la dissolution de la communauté, il reste la belle église conventuelle devenue depuis 1802 la paroisse Saint-Cannat, dont on peut apercevoir la façade depuis la rue de la République.

L'histoire des dominicains à Marseille s'articule en trois périodes :

1° De la fondation en 1225 à la destruction du premier couvent en 1524

2° De la reconstruction à la disparition du second couvent en 1791

3° Du rétablissement en 1862 d'un troisième couvent jusqu'à nos jours.

Mais cette histoire ne se borne pas à la présence des frères, elle inclut aussi l'ensemble de la famille dominicaine et de ses œuvres les plus caractéristiques.

► les sœurs moniales : si, au XIII^{ème} siècle, un groupe de sœurs est venu de Prouilhe à Marseille, il ne s'y est pas fixé, mais il a donné naissance au célèbre monastère Notre-Dame de Nazareth à Aix ; en revanche, au XVII^{ème} siècle, un monastère de sœurs s'est constitué à Marseille, en 1636-1637, sous le titre de Sainte-Catherine de Sienne, qui aura, en 1742, une filiale à la Martinique (où les sœurs se maintiendront jusque vers 1820)

► une communauté de sœurs de la pénitence (autrement dit du tiers ordre) est mentionnée en 1453 ; un peu plus tard, à partir de 1473, on les appelle béguines de Sainte-Catherine de Sienne, dont on ne sait ce qu'elles sont devenues après 1520

► la confrérie du Rosaire existait déjà en 1515 ; elle se réorganisera en 1633 ; interrompue moins de dix ans durant la Révolution, elle retrouvera vie sitôt le culte rétabli par le concordat

► la « congrégation des sœurs du tiers ordre séculier de " Sainte Catherine de Sienne » a commencé en 1629 ; les nombreuses congrégations de sœurs dominicaines implantées aujourd'hui à Marseille (avec leurs 17 communautés en 1896) sont leurs héritières. C'est dire la richesse du passé et du présent de l'ordre de Saint- Dominique à Marseille, que l'on veut évoquer ici.

LE PREMIER COUVENT

Dix ans après la fondation de l'Ordre par saint Dominique à Toulouse en 1215, les frères Prêcheurs arrivent en Provence rhodanienne. Destiné à combattre l'hérésie par la parole annoncée comme par le témoignage vécu, destiné plus encore à annoncer la parole du salut à tous et partout, dans la chrétienté et au-delà, l'ordre ne s'est pas propagé lentement, en tache d'huile, à partir du Languedoc central. Avant de s'établir en Provence, l'ordre s'était déjà étendu à l'Occident chrétien et avait envoyé des frères en Angleterre, en Scandinavie, en Pologne, en Hongrie, au Proche-Orient. Les provinces périphériques de l'ordre portent son action missionnaire en direction des païens du nord et de l'est de l'Europe, en direction des musulmans du pourtour de la Méditerranée, en direction des chrétiens d'Orient séparés de Rome. Telle est la toile de fond sur laquelle se dessine la fondation d'un couvent à Marseille.

Dès 1220, dans les pays de langue d'Oc qui constituent le territoire de la province dominicaine de Provence, les frères Prêcheurs s'étaient établis à Montpellier, au Puy et à Narbonne, mais n'avaient pas encore visé la Provence. A partir de 1224, voici qu'ils dirigent tous leurs efforts vers l'est et qu'ils s'implantent en Basse-Provence : à Avignon en 1224, à Marseille en 1225, à Arles en 1231 ; un peu plus tard, ils s'établiront à Valence, puis à Nice. Par la suite, ils densifieront encore le réseau de leurs couvents en Provence.

Pourquoi à Marseille ? Parce que c'est une ville et un port, un de ces lieux où, en vertu d'une politique apostolique mûrement réfléchie, les frères Prêcheurs choisissent de s'implanter par priorité. Marseille offre une population nombreuse (environ 15.000 habitants : dans le Midi, au XIIIe siècle, c'était beaucoup).

Une activité économique d'échanges liée au port, même si celui-ci n'est à ce moment que l'un des nombreux ports de la façade méditerranéenne et ne prendra toute son expansion qu'après 1481, une fois la Provence unie à la couronne de France, le port de Marseille devenant alors le débouché du royaume sur la Méditerranée). Une classe sociale nouvelle, celle de la bourgeoisie des marchands et des manieurs d'argent. Ainsi Marseille offre-t-elle à la fois les ressources économiques indispensables pour faire vivre un ordre mendiant et le milieu humain auquel s'adresse la parole des frères, qui leur fournit son appui en contrepartie. Marseille constitue un lieu de passage - non pas exclusif mais commode - où l'on peut s'embarquer pour tous les pays du pourtour de la Méditerranée. Pour des frères appelés à beaucoup voyager - autant par les exigences de leur mission que par la tenue de leurs chapitres - Marseille offre un point d'appui appréciable. Quand et où s'est effectuée la fondation ? Suivant la tradition du couvent, telle qu'elle se répétait encore au XVIIe siècle, les frères de Marseille auraient voulu rattacher l'origine de leur maison au fondateur de l'ordre. En 1215, lorsque l'évêque de Toulouse Foulques, cistercien d'origine marseillaise, se rendait au IVe Concile de Latran, accompagné par saint Dominique, il serait passé par Marseille et aurait recommandé à ses concitoyens les disciples du fondateur. Bien qu'elle échappe à toute vérification, peut-être la légende recèle-t-elle une part de vérité.

En effet, lorsqu'en 1225 les frères Prêcheurs sont arrivés à Marseille, ils se sont établis à la périphérie de la Ville, en bordure de la route d'Italie, où on leur a donné une maison destinée à accueillir les pèlerins, dite l'hôpital Saint-Michel des Ytiers (Jteriorum = des passants). Celui-ci devait se situer, dans la topographie de la ville d'aujourd'hui, non loin de l'ancienne

église des Bernardines, au lycée Thiers. Or, cet hôpital, avec son église et son cimetière, avait été légué en 1215 par le prévôt de la cathédrale aux cisterciens de l'île d'Hyères.

Mais ces derniers n'allaient pas tarder à disparaître et n'ont jamais occupé Saint-Michel. Comme Foulque était cistercien, il se peut que l'hôpital Saint-Michel ait été donné aux frères Prêcheurs sur son instigation. Il n'est pas impossible non plus que Foulque et Dominique y aient logé lors de leur passage à Marseille. Quoi qu'il en soit de ce détail, dans d'autres villes les frères ont obtenu le même genre d'abri lors de leur arrivée : à Saint-Jacques de Paris ou à Saint-Laurent du Puy par exemple.- Plus aucun souvenir ne subsiste de cet hôpital, hormis l'ancien toponyme de la plaine Saint-Michel, devenue la place Jean-Jaurès.

Les frères devaient y rester une quinzaine d'années, avant leur installation définitive. Après 1240, ils se transportent au sud-est, toujours aussi loin de l'enceinte de la ville, à un emplacement sans doute mieux approprié au salut des âmes et mieux adapté à leurs besoins, comme dit un texte d'alors. Cet emplacement, bien connu parce qu'il était devenu le grand jeu de mail au XVIIe siècle avant d'être loti pour l'agrandissement de la ville, se situe entre la rue Saint-Ferréol et la rue de Rome, vers le magasin des Galeries Lafayette. Le faubourg où les frères élèveront leur église - dédiée à Notre-Dame de Pitié - prendra le nom de bourg des Prêcheurs. Dès 1248 ils sont suffisamment installés pour que le chapitre provincial puisse se réunir dans leur couvent ; et, en 1253, leur bibliothèque assez bien pourvue, pour qu'ils soient chargés, par le chapitre provincial de Limoges, de communiquer livres et documents aux fondations voisines. En 1272, ils fourniront les effectifs pour fonder un couvent à Aix ; peut-être aussi pour Saint-Maximin en 1293. Consécration suprême : le chapitre général de 1300 se réunira chez eux.

Leur pleine insertion dans la cité n'est pas moins réussie. D'abord au regard du clergé : comme partout où s'implantent les frères, leur église conventuelle ne tarde pas à entrer en concurrence avec l'église paroissiale (Saint-Martin, à présent disparue), preuve de leur succès. Comme partout, on les accuse de ruiner le prestige des curés (en manifestant, sinon en dénonçant leur ignorance), de leur enlever une partie de leurs revenus (les fidèles accourant chez eux, s'y font volontiers ensevelir). Aussi leur place dans l'Eglise locale doit-elle être définie par un contrat en bonne et due forme conclu le 12 mars 1235 avec le chapitre de la cathédrale, qui fixe les redevances qu'ils auront à payer aux paroisses ou à la cathédrale. En revanche, le clergé leur reconnaît le droit de recevoir de quiconque des offrandes et des legs sans restriction, ainsi que le droit d'ensevelir les défunts qui ont élu sépulture chez eux. Face aux bourgeois, qui représentent le pouvoir politico-économique, le plein succès de la présence des frères se mesure aux services, aussi bien temporels que spirituels, qu'on leur demande. L'arbitrage de litiges commerciaux, comme celui qui oppose, en juin 1235, le riche marchand Bernard Manduel à un de ses commandités à propos d'une cargaison d'alun et de drap ; assisté d'experts, un frère de la prédication est appelé à rendre justice. Présence aux testaments, non seulement comme témoins mais aussi comme exécuteurs, qui risque de les faire paraître trop intéressés (aussi les chapitres de l'ordre n'encourageront-ils pas ce genre de services). Témoins et garants pour les traités publics conclus entre le comte Charles d'Anjou et la commune de Marseille, où ils apparaissent solidaires des habitants de la cité. Conciliateurs choisis pour mettre fin aux litiges publics (y compris entre la cité et son évêque, ou encore entre l'archevêque d'Aix et l'abbé de Saint-Victor) ou privés. Pacifier en arbitrant les litiges n'est pas, pour les Prêcheurs, une activité occasionnelle. Le prieur Pierre de Barèges, réputé pour sa prudence et son dévouement, est particulièrement recherché pour cet office. Eclairer les esprits par la prédication et par l'enseignement, telle est la raison d'être de l'ordre des prêcheurs. Aussi arrive-t-il que le conseil de ville réclame la présence d'un maître capable d'instruire ses auditeurs et qu'il alloue une rétribution à des frères pour leur prédication dont on reconnaît ainsi le bienfait. La prédication ne demeure pas sans effet sur la vie de la cité. C'est ainsi qu'à Marseille, un dimanche d'octobre 1475, un frère du couvent, maître en théologie, prêche que, si l'on veut préserver la ville de la peste, il faut faire les processions prescrites, fermer le dimanche les

échoppes des cordonniers et les boutiques des bouchers, mettre un terme à la discorde entre citoyens et rétablir la paix, obtenir que les excommuniés se fassent réconcilier, et enfin supprimer le jeu. Le surlendemain, le syndic Jacques de Remésan invite le conseil de ville à mettre à exécution ce que le prédicateur avait demandé. Rarement peut-on toucher d'aussi près les répercussions d'un prêche.

Le ministère de la confession qu'exercent les frères n'est pas seulement celui de la réconciliation sacramentelle, mais tout autant celui du conseil spirituel. En reconnaissance, les frères reçoivent des dons, en particulier de la part des béguines, soit de celles d'obédience franciscaine (les béguines de Roubaud, filles de sainte Douceline), soit d'obédience dominicaine. Du côté des prêcheurs, ces donations révèlent des contacts avec un milieu spirituel lié aux ordres mendiants sous la direction spirituelle desquels ces pieuses femmes se placent. Du côté des béguines, ce sont des sentiments de dévotion et d'affection envers l'ordre, et plus spécialement envers le couvent de Marseille, qui s'expriment par ces gestes de gratitude. Ainsi, en 1285, les deux béguines Cécile de Saint-Jacques et Alègre, qui habitent au voisinage du couvent, lui offrent une somme considérable « à cause, disent-elles, de l'affection et de la dévotion que nous avons pour l'ordre de Saint-Dominique, et en reconnaissance des conseils spirituels que le prieur et les frères nous ont tant de fois apportés ».

Dégagés qu'ils sont des hiérarchies politiques, sociales, économiques ou ecclésiastiques, ils jouissent de la liberté de parole nécessaire pour corriger les fautes de leurs auditeurs : leur désintéressement donne crédit à leur prédication. Charles II, comte de Provence, qui entreprend d'interdire l'usure dans son domaine, fait appel en 1294 aux frères Prêcheurs et aux frères Mineurs pour combattre les usuriers par la parole. Quand le comte institue une commission d'enquête portant sur les usuriers de la ville et du diocèse de Marseille, elle se compose de trois membres, un prêtre du diocèse, un frère prêcheur, Raymond Carelli, et un frère mineur, gardien du couvent de Marseille. La pauvreté des frères mendiants les autorise à combattre la passion de l'argent et leur permet de condamner l'usure. En revanche, n'étant pas solidaires de l'appareil de l'Eglise en sa pesante implantation économique, ils ne se privent pas, tout comme les frères Mineurs, de prêcher contre le paiement des dîmes, ce qui leur vaut un sévère rappel à l'ordre de la part du pape Innocent IV, en 1253. Des confréries regroupaient les laïcs autour du couvent. Celle du Saint-Sacrement (ou, comme on disait alors, du corpus Domini), établie au moins depuis le milieu du XIV^e siècle, avait coutume d'organiser un cortège la veille de la Fête-Dieu. Elle faisait défiler dans les rues, au son des tambours, des fifres et des timbales, un bœuf gras, couvert d'un tapis semé de fleurs ; le lendemain, la bête sacrifiée servait à régaler les confrères au festin qui se tenait, au retour de la procession du Saint-Sacrement, dans le réfectoire conventuel. Tous pouvaient observer que les frères Prêcheurs, s'ils prenaient leur repas avec les confrères du Saint-Sacrement, ne partageaient pas leur menu et se contentaient de la nourriture maigre prescrite par leurs constitutions. Au XV^e siècle, les plus puissantes corporations de la ville, comme celle des marchands merciers ou celle des métiers de la laine, qui représentaient l'activité économique la plus riche, avaient leur confrérie établie au couvent des Prêcheurs, la première sous le titre de Notre-Dame de l'Annonciation (en 1455), la seconde sous le patronage sainte Catherine de Sienna (en 1465). Les merciers contribueront si favorablement à la reconstruction du couvent en 1525 que la titulature deviendra celle de la nouvelle église conventuelle. A défaut de pouvoir visiter les lieux (dont aucun texte ne permet de décrire la disposition), il reste à rencontrer les frères, du moins la première génération, comme le permettent les témoignages. Je n'en citerai que deux.

« A Marseille, une dévote, lombarde de nationalité et de nom, assistait un soir aux compiles des frères. Pénétrée d'un vif sentiment de dévotion lorsque commença le chant du Salve regina, elle eut un ravissement et fut témoin de quatre merveilles. Lorsque les frères chantaient : Nous te saluons, ô notre espérance, Marie leur rendait affectueusement le salut. Quand ils chantaient : Allons, notre avocate, elle se prosternait devant son fils afin

d'intercéder pour eux. Aux paroles : Tourne vers nous tes yeux compatissants, elle les regardait avec un air de douceur et de tendresse. Au moment où ils ajoutaient : Montre-nous, après cet exil, Jésus le fruit béni de tes entrailles, elle le présentait à chacun des frères, sous la forme d'un enfant dans les bras, en exprimant la plus vive allégresse. C'est à son confesseur dominicain, prudent et discret, que cette simple chrétienne a raconté la scène précédente, avec beaucoup de précision et en versant des larmes. Cette dévote était d'une telle sainteté qu'elle mérita aussi de voir, alors que l'évêque célébrait une ordination dans notre couvent, l'Esprit-Saint descendre sur chacun des ordinands dominicains, sauf sur un clerc séculier. »

« Au couvent de Marseille, le jeune frère Etienne, gravement malade, était veillé par les autres comme s'il eût déjà rendu le dernier soupir. En agonie durant toute la nuit de l'Exaltation de la sainte Croix, il s'écria soudain, les bras étendus : "Voici que je vois dans le ciel la croix du Seigneur, dont vous célébrez aujourd'hui la fête". Comme le prieur, stupéfait, lui présentait un petit crucifix qu'on place devant les mourants : "Voici, mon fils, le signe de la croix de Dieu", le frère Etienne répondit : "Je ne vois pas celle dont vous me parlez, mais j'aperçois déjà dans le ciel la vraie croix du Christ". Quand on lui présenta de nouveau le crucifix, il répéta trois ou quatre fois les mêmes paroles et demanda : "Ne voyez-vous donc pas comme elle brille ?" Il gémit ensuite : "Voici quel piège l'ennemi m'a tendu : il est venu avec une troupe de démons et il a cherché à s'emparer de moi comme de son esclave. Je m'y suis opposé résolument, me déclarant serviteur du Christ et disciple du bienheureux Dominique. - Non, a-t-il répliqué, tu es mon esclave, car hier tu as bu du vin sans permission et contre le conseil du médecin, pendant que tu étais seul". Le prieur, frère Pierre de Barèges - cet homme fort religieux m'a raconté le fait - répondit alors : "Mon fils, confesse-t'en avec douleur et tu confondras le démon". Ce que fit le frère Etienne en larmes, qui expira ensuite, bénissant le Seigneur et célébrant les joies de la Vierge Marie ».

LE CHAPITRE GENERAL DE L'ORDRE A MARSEILLE EN 1300

L'institution dominicaine se présente comme un système fédératif à deux niveaux : nous avons, d'une part, un certain nombre de couvents qui, réunis, forment la Province ; d'autre part, l'union des Provinces entre elles. Le tout donne l'Ordo Praedicatorum. Saint Dominique a voulu, nous le savons, de façon absolument certaine, qu'à chacun de ces deux niveaux corresponde une assemblée dotée de pouvoirs législatifs : Chapitres Provinciaux, Chapitre Général. Il décida, de plus, que ces assemblées tiendraient leurs réunions, annuellement. Du vivant du fondateur, avant 1221, jusqu'en 1338, date à laquelle un grave différend opposa l'Ordre au pape Benoît XII, cette volonté fut scrupuleusement respectée. Ensuite, hélas, beaucoup moins.

En ce qui concerne l'histoire des couvents, pour les XIIIe et XIVe siècles, à la tenue de ces chapitres, aussi bien provinciaux que généraux, s'attache une valeur d'indice. Cela permet de mesurer l'importance de telle ou telle maison, tant au sein de la Province que de l'Ordre. C'est ainsi que les couvents de Bologne et de Paris furent choisis par saint Dominique pour recevoir, alternativement, d'une année à l'autre, les Chapitres Généraux. Alternance qui fut respectée jusqu'en 1245, année où le Chapitre Général se réunit à Cologne, puis, le suivant, à Montpellier. Désormais, l'habitude était prise de convoquer les capitulaires dans l'un ou l'autre des grands couvents européens de l'ordre, Barcelone, Oxford, Florence, Milan, Vienne, Budapest, où, en 1254, Humbert de Romans fut élu Maître-Général "à une forte majorité".

En l'année 1300, ce fut notre couvent de Marseille qui connut l'honneur d'être désigné, lors du Chapitre précédent tenu à Metz, pour recevoir le Chapitre Général. Déjà, à l'abri de son cloître, s'étaient réunis les chapitres provinciaux de Provence, en 1248, 1260 (23 juillet) et 1281 (6 juillet). Le couvent de Marseille comptait au nombre des maisons importantes de cette province de Provence qui, à la fin du XIIIe siècle, regroupait une cinquantaine de maisons. Sur cette liste de couvents, le R.P. Vicaire, étudiant leur hiérarchie, assigne, à celui de Marseille le sixième rang, avec la présence approximative en son sein de quatre-vingt religieux.

Effectivement, le couvent marseillais se trouvait parmi ceux que l'administration provinciale soumettait à une double taxation. Par ailleurs, sa bibliothèque bien fournie était tenue de venir en aide à celles des couvents moins bien pourvues en manuscrits. Enfin, lorsqu'en 1275 fut créé un éphémère système de vicairies, le couvent de Marseille fut placé à la tête de l'une d'entre elles. Autant de signes d'une indéniable prospérité, que la célébration du Chapitre Général de 1300 venait consacrer.

En cette année 1300, qui fût, ne l'oublions pas, celle de la grande Année Sainte. A cette occasion, qui permit, par exemple, à Dante de découvrir Rome, on aurait pu penser que le Chapitre Général qui n'avait jamais encore tenu ses assises sur les bords du Tibre, y serait convoqué. Eh bien, non, c'est à Marseille que, de fait, il fût réuni. Les Actes du Chapitre Général de 1300 nous ont été conservés, ainsi que ceux du Chapitre Provincial, assemblée réunie dans le même temps. Les dispositions prises au sein de cette dernière instance sont de pure forme administrative, concernant surtout assignations de professeurs et étudiants. Plus détaillées, en revanche, celles du Chapitre Général. La première constitution étant relative à l'austérité de règle en architecture dominicaine et décoration : thème excellemment traité par le R.P. Montagnes dans le n° 9 des Cahiers de Fanjeaux, p. 87-100. Après le rappel du principe de modestie qui doit présider à la construction de nos maisons - dès 1248, au chapitre de Toulouse, on interdisait aux frères convers menuisiers de se livrer à des fantaisies en matière de sculptures sur bois - les capitulaires de Marseille prohibent, eux, toutes *curiositates*. Cette défense des « curiosités », est une constante. Elles sont proscrites par les chapitres, unanimement, dans tous les domaines : couleurs, formes graphiques, musique (en 1288, à Avignon, le fr. Pierre du Thor est sévèrement puni pour avoir pris l'initiative, au couvent d'Arles, de proposer *in missa nova* des *cantus extraordinarios*, ayant eu l'audace de monter « à l'ambon » pour les diriger), objets usuels. Dans ce dernier domaine, une prescription du Chapitre provincial de Marseille, en 1281, expose les motifs pour lesquels sont morigénés les frères qui ont trop sacrifié à l'achat de *curiositates*, à savoir les patenôtres et autres colifichets de corail, productions alors fort prisées de l'artisanat marseillais. Au plan des structures provinciales, le Chapitre de Marseille prit deux importantes décisions sanctionnant la division de l'Espagne en deux provinces : d'un côté, Léon, Castille et Portugal ; de l'autre, le groupe Navarre-Aragon-Catalogne. De même, pour la Pologne, territoire amputé d'une fraction qui devient une entité nouvelle, de Bohême-Moravie. Ce sont là dispositions imposées par la réalité. Trois ans plus tard, en 1303, ce sera au tour de la province de Provence de connaître une pareille partition, en province de Toulouse et province de Provence proprement dite.

A la rubrique des suffrages, on demande à tout l'Ordre de faire mémoire de frère Munio de Zamora, Maître-Général, récemment décédé : enseveli au centre de la nef de Sainte-Sabine, on peut admirer aujourd'hui la belle mosaïque qui orne sa pierre tombale. Les capitulaires doivent donc pourvoir, à Marseille, à l'élection de

son successeur. L'élection n'alla pas sans difficulté. Un chroniqueur note qu'*in capitula fuit maxima turbacio*. Le prieur provincial romain recueillit sept voix, le prieur de Saint-Jacques à Paris cinq, le prieur de Bologne une, le restant des voix se reporta sur frère Albert de Gênes ou de Chiavari qui fut finalement élu. Trois mois plus tard, à Agnani, ce religieux devait décéder. Au chapitre suivant tenu à Cologne en 1301, le provincial de Provence, Bernard de Juzic, prendra sa succession, élu au second tour de scrutin par 18 voix sur 29 votants, cette fois *pacifice electus*.

Nous venons de signaler la *maxima turbacio* qui, à Marseille, marqua l'élection du Général. D'autres troubles ont laissé des traces dans les Actes du Chapitre. En particulier, les jeunes, novices et étudiants, qui par suite d'une propension de la jeunesse de tous les temps à vagabonder, risquait, allant et venant au grand scandale des gens, de compromettre la réputation de l'Ordre. De même des mesures sont prises à rencontre des frères qui venaient « sans permission » au Chapitre ou que l'on voyait rôder aux alentours. Trois jours de jeûne au pain et à l'eau leur sont imposés, ainsi que des humiliations aux pieds 'du Maître-Général et de tous les Définiteurs.

Plus graves, des dissensions profondes divisaient la province d'Allemagne. Des visiteurs furent désignés, avec consigne d'enquêter auprès des couvents de Teutonie afin de remédier aux difficultés *gravia et enormia* qui les affectaient et d'œuvrer ainsi en vue de la paix. La chronique déjà citée qui nous livre l'écho de divers bruits de couloir, fait allusion à un mouvement de protestation qui dressa l'ensemble du Chapitre contre des personnes étrangères à l'Ordre, décidées à profiter de leur influence pour tenter de le régir '. Ce qui, de toute évidence, ne pouvait être toléré.

Un nombre assez important d'ordinations sont enfin prises dans le domaine liturgique. Aux yeux d'un lecteur d'aujourd'hui elles risquent, au premier abord, d'apparaître comme quelque peu obsolètes. Elles ont du moins l'avantage de nous manifester à quel point les fils de saint Dominique, comme leur Père, hommes de l'Evangile, ont eu à cœur de mettre en pratique le précepte du Sauveur, *oportet semper orare et non deficere* (Luc, XVIII-1) : Priez, sans jamais vous lasser.

Il me semble entendre, à l'issue du Chapitre, qui s'achevait dans la semaine suivant le dimanche 22 mai, jour où il avait été ouvert, un frère dire à l'un des capitulaires obligé de quitter Marseille avec un certain cafard : « Il faut beaucoup prier, parce que le monde est triste et que le Bon Dieu ne veut pas qu'on le soit ! »...

UN ÉVÊQUE DOMINICAIN DE MARSEILLE, GUILLAUME SUDRE (1361-1366)

DEJA, EN 1334, UN FRERE PRECHEUR, JEAN ARTAUDI, FAIT EVEQUE DE NICE PAR LE PAPE JEAN XXII, EN 1329, AVAIT ETE TRANSFERE SUR LE SIEGE EPISCOPAL MARSEILLAIS, QU'IL N'OCCUPA QUE QUELQUES MOIS. MORT AU COUVEN DE SAINT-MAXIMIN, EN JUILLET 1335, IL DEVAIT ETRE ENSEVELI A LA MADELEINE D'AIX.

Quelques trente ans plus tard, ce fut au tour d'un autre dominicain, Guillaume Sudre, d'être appelé à régir le diocèse de Marseille, en 1361, l'année même où

Guillaume Grimoard, le futur Urbain V, revêtait à Saint-Victor la dignité abbatiale. Les deux hommes se connaissaient, unis, semble-t-il, par les liens d'une franche amitié.

Guillaume Sudre, originaire de Laguette (19150), à 5 ou 6 kilomètres au sud-est de Tulle, prit l'habit de Frère Prêcheur au couvent de Brive-la-Gaillarde et connut, dans l'Ordre dominicain, une carrière toute vouée aux études, jusqu'au jour de 1348 - l'Année terrible, celle de la Peste Noire - où les capitulaires, réunis au couvent de Saint-Gaudens, le placèrent à la tête de la province de Toulouse. Pour peu de temps. Dès 1350, il se trouvait à la curie d'Avignon, nommé par le Pape Clément VI, Maître du Sacré-Palais, charge qu'il devait occuper onze années durant. C'est le 27 août 1361 qu'il fût institué, par Innocent VI, évêque de Marseille, sacré le mois suivant.

Sur le siège marseillais, Guillaume Sudre succédait à une série de prélats qui tous, les uns après les autres, plus soucieux de hanter sur les bords du Rhône les couloirs du palais pontifical que de vaquer aux tâches pastorales, n'avaient guère observé le devoir de résidence. Le nouvel évêque trouva son église dans une situation difficile. L'économie du port était en pleine récession. L'insécurité, tant à l'intérieur de la ville, qu'à l'extérieur, posait de graves problèmes qui obligèrent le prélat à prendre de sévères mesures contre les bandes issues des Grandes Compagnies. Ces dernières, depuis le Rhône, manifestaient leur intention de marcher sur Marseille. Guillaume Sudre ordonna en conséquence à son viguier et à ses bailes de contraindre par voix de héraut leurs administrés, sous peine de sanctions, à se mettre à l'abri dans les quatre jours qui suivraient, eux, ainsi que leurs provisions de vivres - blé, vin et autres victuailles - à l'intérieur des lieux fortifiés, emportant leurs réserves de foin et de paille (sinon qu'ils les brûlent). Que tous les murs, portes de défense et bretèches, soient réparés. Qu'en chacun de ces points forts ou castrum, soit institué un bon capitaine, à qui chacun sera tenu d'obéir en ce qui concerne la défense, le service, la garde de ces lieux fortifiés. Des tours de surveillance, jour et nuit, seront à prévoir et les enceintes devront être gardées. Que le peuple soit partout convoqué en parlement, que l'on vérifie si chacun possède des armes en conformité avec sa condition ; ceux qui n'en auront pas seront contraints à s'en procurer.

Au cours des délibérations de ces parlements, on s'enquerra aussi au sujet des arbalètes, car en ce qui concerne ces instruments, si l'on en a besoin, autant que faire se peut, nous sommes décidés à apporter notre aide, conclut l'évêque. Telle est la teneur de la circulaire expédiée par Guillaume Sudre aux responsables civils de son diocèse, texte qui se clôt sur une pressante invitation à faire diligence, désignant enfin Philippe Tournier - notre écuyer - comme son délégué dans cette affaire. Guillaume Sudre, en ces circonstances qui veulent beaucoup de décision, se révèle pleinement fidèle à l'idéal de l'évêque *defensor civitatis*. Dans le domaine de ses responsabilités proprement religieuses il allait se montrer réformateur. A la suite d'une visite pastorale, qui n'a malheureusement laissé que peu de traces documentaires, il convoqua à cet effet un synode diocésain, dont là encore, malheureusement, les actes ne nous ont pas été conservés.

Dans le monde des nombreux couvents que comptait la cité, la situation n'était guère brillante. A part le monastère victorin qui paraît avoir mieux résisté aux bourrasques de ces temps troublés, ailleurs c'était la crise. Surtout chez les Frères-Mineurs, dont le prestigieux couvent, sanctuaire du culte de saint Louis

d'Anjou, se débattait au milieu des pires difficultés. Le couvent dominicain ne comptait, lui, qu'une douzaine de religieux. C'est dans leurs rangs que Guillaume Sudre vint chercher son Vicaire-Général, frère Guillaume, de la famille des seigneurs de Roquevaire. Sous les voûtes de l'église des Prêcheurs, Guillaume Sudre consacra de nombreuses moniales des trois monastères de femmes : Saint-Sauveur, N.-D. de Sion, Saint-Pons (près de Gémenos), maisons religieuses qui semblent avoir été l'objet de toute sa sollicitude. La brièveté de la présence de Guillaume Sudre à la tête de l'église de Marseille ne permit pas au travail de réorganisation ainsi amorcé de porter tout son fruit. En octobre 1365, il eut l'honneur de présider aux festivités qui accompagnèrent la venue à Marseille du pape Urbain V. C'est un an plus tard que ce dernier, lors du Consistoire tenu le 18 septembre 1366, le premier des quatre que comptera son pontificat, créa trois cardinaux, dont Guillaume Sudre.

Le nouveau cardinal connut un grand crédit auprès du Pape. Il l'accompagna en Italie, devint évêque d'Ostie le 17 septembre 1367 et prit part à toutes les grandes affaires qui se traitèrent à la cour pontificale. De retour de Rome, en 1370, en compagnie d'Urbain V, il mourut à Avignon le 28 septembre 1373 et fut enseveli dans l'église des Dominicains. Son sceau épiscopal nous a été conservé, il se trouve aux Archives Départementales. Fort élégant, en cire rouge, il porte les armoiries de notre prélat, qui se lisent : de gueules à la bande d'argent chargée de quatre chevrons de sable.

LE DEUXIÈME COUVENT

Les Prêcheurs étaient déjà établis à Marseille depuis trois cents ans quand leur premier couvent, situé hors les murs, fut détruit lors du siège de la ville par Charles de Bourbon. Pour protéger la cité et empêcher l'assaillant de se retrancher à proximité des murailles il fallut, en juin 1524, se résoudre à raser les faubourgs, ce qui entraîna la destruction du couvent des Mineurs et de celui des Prêcheurs. Les chroniqueurs contemporains de l'événement, Honoré de Valbelle et Thierry de l'Etoile, racontent le drame : les frères expulsés ne sachant où se reloger, les fidèles déménageant les ossements de leurs parents dans les églises de la ville, à la consternation de tous.

Ceux qui avaient des chapelles dans ces couvents firent enlever les retables et autres ornements des dites chapelles et les firent porter dans leurs maisons ou dans des églises, paroisses ou couvents, déterrèrent les morts avec ou sans permission, et je vous jure, foi de gentilhomme, que ce fut un tel scandale que petite et grands pleuraient de voir cette désolation » (Valbelle).

L'affliction des frères n'était pas moindre.

Les pauvres mendiants frères Prêcheurs et Mineurs, dévots religieux desquels deux couvents, docteurs en théologie, gens scientifiques et de grant dévotion, eux voyant ainsi délogés à cause de la désolation, ruine et destruction de leurs églises, cloîtres et couvents, menaient grands pleurs, deuils et lamentations tellement qu'ils fondaient en larmes » (Th. de l'Etoile).

Bien des litiges devaient résulter de cet exode des vivants et des morts, à preuve la bulle de Pie IV en 1560 exigeant sous peine d'excommunication que les Marseillais restituent aux frères les objets et les reliques volés. Les Augustins, chez qui les Prêcheurs avaient mis en dépôt leur retable de Saint-André, refusaient encore en 1594 de le restituer. Quant à ceux qui étaient obligés de transférer dans une autre église leur sépulture de famille, ils ne s'estimaient plus tenus d'exécuter les legs faits aux Prêcheurs et que ces derniers réclamaient. J'en prends un exemple dans les archives du couvent.

Bernardin Bouquin, écuyer, avait légué par son testament à l'église des P. Prêcheurs certains vêtements et ornements d'église, ce qui donna lieu de faire un procès à Augier Bouquin son héritier, qui fut terminé par acte de transaction du 13 octobre 1515 par laquelle ils prorogèrent l'expédition des ornements pour deux années, que led. Bouquin déclarait que lors de la démolition de l'église il avait fait enlever les ossements de ses ancêtres et les avait fait transporter dans l'église des Augustins ».

Tout en demeurant propriétaires de leur premier emplacement ainsi que des matériaux de leur couvent, les Prêcheurs sont obligés de se réinstaller à l'intérieur de l'enceinte, et, en attendant de bâtir un nouveau couvent, ils trouvent un abri provisoire à l'hôpital Saint-Jacques de Galice. Dès le 26 septembre 1524, à la requête de frère Esprit Rotier, vicaire général de la congrégation réformée à laquelle appartenait le couvent depuis 1497, le cardinal légat d'Avignon, François de Clermont, autorise les Prêcheurs à rebâtir leur couvent dans la ville et mande pour exécution le grand prieur de Saint-Gilles, Prégent de Bidoux, amiral des galères. De son côté François Ier, le 18 juin 1526, permet aux frères d'acquérir les terrains et les maisons nécessaires pour implanter le nouveau couvent ; il leur accorde aussi l'usage des décombres de l'ancien et leur concède deux radeaux de bois à couper dans les forêts royales du Dauphiné et du Languedoc. Obligés de construire à partir de rien, les Prêcheurs doivent acheter en ville un emplacement approprié et, pour dégager les ressources nécessaires, vendre leurs biens, une bastide en banlieue et une maison en ville. Le 3 novembre 1525, ils acquièrent le verger de Louis Arvey, situé rue des Juifs. Comme le vendeur impose la clause résolutoire que le terrain serve à édifier l'église, grâce à ce renseignement nous savons que ce verger devait se trouver à l'emplacement de l'abside de l'église actuelle Saint-Cannat.

Là, le 18 novembre 1525, Prégent de Bidoux, promulgue la bulle du légat d'Avignon et, suivant les prescriptions du rituel, fait planter une croix de bois à l'emplacement où commencera un an plus tard la construction de l'église. Là, le 10 avril 1526, l'évêque franciscain Pierre de Bisqueris bénit le cimetière sous le titre de l'Annonciation. Ce titre apparaît là pour la première fois et se substitue à celui de Notre-Dame de Pitié sous lequel était placée l'église du premier couvent. La piété mariale des Prêcheurs ne se dément pas, mais l'accent change, le mystère joyeux de l'Incarnation prend le pas sur le mystère douloureux de la Compassion. Les frères édifient alors une chapelle provisoire, dédiée à l'Annonciation, où ils célèbrent la liturgie quotidienne en attendant la construction de leur église.

C'est là enfin que, le 31 décembre 1526, Bernardin de Baux, successeur de Prégent de Bidoux au commandement des galères et, comme lui, Hospitalier de Saint-Jean, pose la première pierre de l'église, sous laquelle il place quelques pièces d'or et d'argent en signe de perpétuité. Lui est le véritable fondateur de cette église, à laquelle l'année suivante, par testament du 11 décembre 1527, il lègue sa fortune et dans laquelle il élit sépulture près de l'autel, lorsque l'avancement de la construction le permettra. Le chantier de l'église, mené d'est en ouest, et celui du couvent, au nord de l'église, vont rencontrer deux obstacles. Le premier vient de l'extrême morcellement du sol en parcelles minuscules, occupées par des jardins, des remises, des maisons, qu'il faut acquérir au fur et à mesure. Le second provient de l'insuffisance des ressources : la somme considérable léguée par Bernardin de Baux, 3.000 écus d'or sol, détournée par François Ier qui l'attribue à Anne de Montmorency, va se réduire à 300 écus, péniblement obtenus. Aussi n'est-il pas surprenant que les Prêcheurs promettent des faveurs spirituelles à leurs bienfaiteurs : « Le R.P. Général de l'Ordre, instruit quelle nouveau couvent et église ne pouvaient être rebâtis sans le secours des fidèles, accorda à ceux qui nous faisaient des aumônes pour la reconstruction et bâtit le dud. couvent la participation des bonnes œuvres qui se pratiquent dans l'Ordre et les affilie à iceluy ». La première tranche des travaux, comprenant l'abside suivie de deux travées flanquées de leurs chapelles latérales, ne dure pas plus d'un an et demi après la pose de la première pierre. Le 18 mai 1528, elle reçoit la bénédiction d'un évêque de Gironne qui avait

été capturé par les pirates au large de Marseille et qui attendait d'être rapatrié dans son évêché.

Ensuite le chantier se ralentit puisqu'il faut presque vingt ans pour arriver à la quatrième voûte (1547) et encore reste-t-il à construire la cinquième et dernière travée. Pour le clocher, en novembre 1559, les Prêcheurs demandent un subside à la ville afin d'en achever la construction. Quant à la sacristie, jadis au nord-ouest de l'église et maintenant détruite, elle est bénite en juin 1577 par un Prêcher arménien, archevêque de Nassivan (Nakhitchevan, RSS d'Azerbaïdjan), de passage à l'occasion d'une visite à Rome. Bien avant l'achèvement de l'église, à l'ouest du chantier principal, deux chapelles avaient été mises en chantier de part et d'autre de l'emplacement de la future cinquième travée. D'abord du côté sud celle qu'en octobre 1535 fait construire la confrérie du Rosaire (première à droite en entrant dans l'église, maintenant occupée par le calorifère !) et qu'en octobre 1538 la confrérie octroie gracieusement à Christophe de Lubiano. En reconnaissance, celui-ci donne aussitôt à la confrérie une somme de 1.600 florins pour acheter un emplacement symétrique du côté nord, où va être édifiée la nouvelle chapelle du Rosaire, achevée en 1548 (aujourd'hui chapelle des fonts baptismaux). Tout ce qui différencie jadis ces deux chapelles : plan, élévation, dessin des voûtes, a été soit supprimé soit camouflé par les restaurations du XIXe siècle.

En choisissant sa chapelle funéraire aux Prêcheurs et en finançant la chapelle du Rosaire, Christophe de Lubiano a contribué à l'achèvement de l'église vers l'ouest. Après Prigent de Bidoux et Bernardin de Baux, il est le troisième capitaine des galères à patronner la construction. Et comme il avait eu, dans ses fonctions de maître d'hôtel du connétable Anne de Montmorency, à délivrer aux Prêcheurs le reliquat de la somme léguée par Bernardin de Baux, on a fini par confondre les deux et attribuer par erreur à Lubiano la pose de la première pierre de l'église. Un dessin conserve encore le souvenir du monument funéraire érigé sur le tombeau où il fut enseveli le 24 février 1511. A la fin de l'Ancien Régime, ce personnage agenouillé dans la chapelle du Crucifix passait auprès du peuple pour *lou sant dei Prêcher*.

Quand la construction de l'église a-t-elle été achevée ? La date de la dédicace fournit un repère extrême, mais sans doute les travaux avaient-ils pris fin auparavant. Le 18 mai 1619, plus de quatre-vingt-dix ans après la première pierre, l'évêque de Fréjus Barthélémy Camelin procède à la consécration de l'édifice. Construit trop tôt pour être à la mode baroque, celui-ci présente un témoin tardif de ce gothique provençal qu'on trouve à la collégiale de Montfavet, à Saint-Didier d'Avignon, à Saint-Laurent de Salon ou aux Prêcheurs d'Arles. Aussi les frères vont-ils rapidement entreprendre de le mettre au goût du jour, d'abord en modernisant la décoration intérieure, ensuite en refaisant la façade. La première partie du programme a anéanti toutes les œuvres d'art qui avaient échappé à la destruction du premier couvent ; comme la Révolution à son tour a fait place nette, presque rien ne subsiste du décor exécuté au XVIIe et au XVIIIe siècles. Demeurent quelques renseignements. Les boiseries et la chaire sont commandées au sculpteur Albert Duparc entre 1688 et 1692. Le peintre Michel Serre décore la plupart des chapelles : le Rosaire, S. Vincent Ferrier, S. Hyacinthe, S. Pierre de Vérone, le Purgatoire. En 1727, on remanie l'abside en y introduisant un chœur « à la romaine » (c'est-à-dire le clergé derrière l'autel) et un autel baroque, dessiné par Michel Serre et exécuté par les Fossati, que Mgr de Belsunce consacre le 3 août 1728.

A ce moment le couvent reçoit la visite du Père Labat, dominicain parisien et observateur narquois des curiosités de Marseille.

« L'église de notre couvent est une des plus grandes et des plus fréquentées de toute la ville. Entre autres chapelles, il y en a une à ivoiche en entrant, dans le fond de laquelle on a pratiqué une arrière-petite chapelle assez basse et voûtée, le milieu du pavé est occupé par

une grosse tombe de pierre fermée avec une bonne barre de fer et un bon cadenas, dans laquelle repose le corps d'un particulier, qui a acheté le fond de cette chapelle, qui a fait bâtir cette grotte avec quelque fondation de messes et de prières. A condition expresse que qui que ce soit que lui seul ne sera enterré dans cette chapelle, et surtout sa femme. On peut juger par cet échantillon à quel point était arrivé l'amour conjugal dans cet heureux ménage. Notre couvent est riche, mais il n'est pas beau, il s'en faut bien. Il est vrai qu'il se trouve en+re quatre rues qui gênent beaucoup, et qui l'empêchent de s'étendre, mais il est vrai aussi que ses bâtiments faits à diverses reprises, sans ordre et sans dessein, sont très mal exécutés. La sacristie et le réfectoire sont les seuls endroits qui méritent d'être regardés. Je trouvai dans ce couvent un bon nombre de religieux de mérite la plupart docteurs de la Faculté de Paris, qui me firent toutes sortes d'honnêtetés, et avec lesquels je liai dès ce temps-là un commerce d'amitié, qui a toujours duré depuis ».

Labat est passé trop tôt pour voir la façade baroque édifée de 1739 à 1744 par les frères Gérard et par le sculpteur Antoine Duparc, beau décor élevé en avant de la nef gothique à la gloire des deux Prêcheurs illustres qui venaient d'être proposés à la vénération des fidèles : Pie V (statue de gauche) canonisé en 1711, Benoît XI (statue de droite) béatifié en 1736. Au fronton, la scène de l'Annonciation présidait à tout ce qui avait été édifé là depuis 1526. Plaquée contre l'église, cette façade avait la fragilité d'un décor ; ébranlée par les travaux du percement de la rue de la République, arasée par les architectes de la ville en 1926, il convient de n'en plus parler qu'au passé tant elle a été impardonnablement défigurée.

Dernier embellissement : l'orgue construit en 1746 par la frère Isnard, du couvent de Tarascon, organier de la basilique de Saint- Maximin et des Prêcheurs d'Aix. Cet instrument, dont Joseph Marchand fut le dernier titulaire aux jours de la Révolution, est la seule pièce du mobilier qui a survécu à la transformation de l'église en temple de la Raison au mois de mars 1794.

Pourtant un couvent de Prêcheurs, ce ne sont pas des murs mais des hommes, assemblés pour célébrer et pour annoncer la Parole. Nous aimerions savoir ce qu'a été leur prière, leur prédication, leur rayonnement. Les documents conservés permettent à peine d'entrevoir que la construction du nouveau couvent, loin d'avoir été un temps de médiocrité morale et de décadence, a correspondu à une exigence intransigeante de réforme régulière. Depuis 1497 le couvent de Marseille, détaché de la province de Provence, appartient à la congrégation réformée dite de France (bien que son implantation soit purement méridionale), dont les débuts remontent à la réforme du couvent d'Arles soixante ans plus tôt. Lorsque le vicaire général de cette congrégation sollicite du légat d'Avignon l'autorisation d'édifier le nouveau couvent, il allègue l'affluence de ceux qui viennent chez les Prêcheurs trouver aide pour le salut de leur âme et l'attachement des Marseillais aux frères de l'observance à cause de l'exemple de vie religieuse réformée qu'ils donnent. Or, depuis la rénovation tridentine jusqu'aux rigueurs jansénistes la même exigence spirituelle semble avoir animé le couvent, sinon de manière continue (je ne prétends pas rattacher au mouvement réformiste l'attentat manqué que deux frères avaient préparé contre Louis Daix et Charles de Casaulx en décembre 1594), du moins par des reprises répétées.

Le grand réformateur dominicain Sébastien Michaelis était fils de notre couvent : né à Saint-Zacharie vers 1543, il était entré aux Prêcheurs de Marseille vers 1560. Bien que la majeure partie de sa carrière se soit déroulée ailleurs, du moins a-t-il exercé à Marseille des fonctions d'enseignement théologique (1572) et d'administration prioriale (1576-1578), avant d'être prieur à Saint-Maximin durant dix ans (1606-1616). Les exorcismes de Madeleine Demandols et le bûcher du malheureux Gaufridy auxquels son nom demeure lié ne doivent pas faire oublier la réforme dont il a été l'instigateur dans le midi languedocien et provençal, qu'il a propagée à Paris et à laquelle ont appartenu les grands spirituels et les grands intellectuels de l'Ordre en France au XVIIe siècle.

Un autre réformateur, Antoine Lequieu, dit Antoine du Saint- Sacrement (fondateur des sœurs sacramentines), soit par rigueur excessive, soit par maladresse de parisien, devait trouver à Marseille moins de succès. Venu établir un prieuré réformé pour lequel l'abbaye de Saint-Victor lui concède l'église du Rouet en mai 1639, il se heurte à l'hostilité procédurière des consuls sans l'accord desquels il a entrepris sa fondation ; l'aventure se termine par l'expulsion d'Antoine Lequieu et de ses compagnons en mars 1642. En même temps, la mission que le maître de l'Ordre lui avait confiée pour réformer le couvent se solde aussi par un échec complet. Quand on connaît le personnage, il est difficile de conclure de cet épisode que le couvent s'était relâché de sa ferveur première ; du moins tenait-il à préserver son autonomie.

Au XVII^e siècle, l'ardeur réformatrice des frères comme leur fidélité thomiste les ont rendus favorables au jansénisme (moins toutefois que les Oratoriens) et hostiles à l'évêque Belsunce « qui pendant dix-sept ans, écrivent-ils, avait sucé le venin de la doctrine moliniste ». Les escarmouches ne manquent pas. En 1718, le P. de Sainte-Croix, inquisiteur d'Avignon, donc fonctionnaire pontifical, soutient à Marseille une thèse sur la grâce (autrement dit, prononce une conférence publique) que Belsunce refuse d'approuver ; en même temps, dans sa correspondance secrète avec Rome, l'évêque dénonce au cardinal secrétaire d'Etat le peu de zèle de l'inquisiteur à l'égard de la bulle *Unigenitus*. Après la peste de 1720, où la conduite des Prêcheurs durant l'épidémie leur mérite un éloge public décerné par l'évêque, la tension remonte. Au moment où le concile d'Embrun dépose l'évêque janséniste Soanen (1727), Belsunce, par des dénonciations à Rome et à Paris, s'emploie à faire bannir de Marseille une demi-douzaine d'opposants dominicains. Certains d'entre eux étaient fort excités, s'il faut en croire l'évêque, comme le P. de Saint-Jacques proclamant « qu'après la grâce du baptême il n'en reconnaissait pas de plus grande que celle d'être appelant » (Entendez : d'en appeler, contre la bulle *Unigenitus*, du pape au concile). Un peu plus tard, en 1740, le cours du P. Crozet sur la grâce est dénoncé à l'évêque par le promoteur de la foi, mais les Prêcheurs soupçonnent le jésuite Maire, conseiller théologique de l'évêque, d'avoir extrait les propositions incriminées et d'avoir lui-même rédigé la sentence de condamnation. Comme le prieur provincial prend fait et cause pour la doctrine du P. Crozet, Belsunce obtient des lettres de cachet pour interdire aux auditeurs de l'extérieur le cours public de théologie que donnaient les Prêcheurs et pour expulser du diocèse le professeur suspect. La première sanction ne sera abrogée qu'à l'arrivée du successeur de Belsunce, quinze ans après.

La dernière génération d'avant la Révolution se montre sans doute moins exigeante sans pour autant faire scandale : c'est celle d'humanistes, amis des lettres et des sciences. C'est l'époque où le sous- prieur, Paul-Antoine Mène, après avoir remporté deux prix de l'Académie de Marseille, l'un pour un éloge de Gassendi (1767) l'autre pour un mémoire sur les causes de la diminution de la pêche sur les côtes de Provence et les moyens de la rendre plus abondante (1768), devient membre de cette compagnie en 1773. Quand vient la Révolution, la plupart d'entre eux prêtent le serment constitutionnel et acceptent en silence de quitter la vie conventuelle. Ceux qui sont en désaccord avec la nouvelle politique religieuse s'abstiennent de toute manifestation publique. En revanche, le dernier prieur du couvent, Joseph-Philippe Martelly, devient sans aucun problème curé constitutionnel de l'éphémère paroisse Saint- Dominique, qui a été érigée en août 1791 dans l'église conventuelle et que la tourmente de 1794 va emporter. Ainsi finit le second couvent des Prêcheurs. L'église conventuelle, devenue paroissiale, a été ré-ouverte au culte au début de 1802, désormais sous le titre de Saint-Cannat ; depuis la fâcheuse destruction du fronton en 1926, plus rien ne rappelle que du temps des Prêcheurs elle était dédiée à l'Annonciation. Quant aux frères Prêcheurs, ils ne se sont rétablis à Marseille qu'après une interruption de soixante-dix ans, en octobre 1862.

EPOQUE MODERNE

Après soixante dix ans d'absence les frères prêcheurs revinrent à Marseille en octobre 1862, au lendemain de la restauration de l'Ordre par Lacordaire en 1843. L'emplacement du couvent actuel remonte à 1864, époque où fut acheté le terrain en vue d'y construire pour la troisième fois dans la cité phocéenne une " sainte prédication ".

Les plans furent confiés en 1867 à l'architecte Pierre BOSSAN, qui avait déjà dessiné les plans de la célèbre basilique de Fourvière à Lyon en 1860. Grâce aux largesses de Madame Noilly-Prat, riche bienfaitrice à la tête d'un commerce d'alcools florissant, le bienheureux Hyacinthe-Marie Cormier, alors prieur du couvent, fit bâtir l'église conventuelle entre 1868 et 1878. Les locaux d'habitation pour les frères furent prêts deux ans plus tard. A peine installés, les religieux furent expulsés le 29 octobre 1880 ; de retour après dix ans d'exil, ils sont à nouveau expulsés le 23 juillet 1903.

Finalement le couvent reprendra vie au lendemain de la première guerre mondiale, en septembre 1921, sans interruption jusqu'à aujourd'hui.

CHŒUR DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DU ROSAIRE

Si notre église (1868-1878) est l'œuvre de l'architecte Pierre Bossan, elle est aussi vouée à Notre-Dame du Rosaire. Elle en porte le nom, et de multiples sculptures et peintures développent ce qui constitue la Prière du Rosaire, à savoir la traditionnelle méditation de trois « séries » de ce qu'on nomme des « Mystères », selon divers moments de la vie de Jésus-Christ et de sa mère, Marie, Notre-Dame (concrètement : 3 séries de 5 mystères).

M. Millefaut, sculpteur lyonnais, sollicité, a développé cela par un haut-relief surplombant le chœur, qui place les trois archanges derrière s. Catherine : Gabriel Raphaël, Michel, en correspondance avec les trois séries de cinq mystères du rosaire : joyeux, douloureux, glorieux, de droite à gauche derrière s. Dominique ; encadrant le Don du Rosaire par la Vierge Marie à saint Dominique alors que l'Enfant-Jésus remet l'anneau mystique à sainte Catherine de Sienne. Les photos illustrent cela.

ANDRÉ SUARÈS FACE À UN PRÊCHEUR

EN 1901, À MARSEILLE L'ÉCRIVAIN ANDRÉ SUARÈS FACE À UN PRÊCHEUR

Au seuil de notre siècle, en 1901, n'avait pas encore tout à fait quitté Marseille, sa ville natale, un jeune écrivain de trente-trois ans, d'appartenance Israélite, sorti de l'Ecole Normale Supérieure où il vivait avec Romain Rolland pour condisciple et ami intime, écrivain promis à une belle gloire littéraire, André Suarès.

Tout au long de son existence, de 1888, année de ses vingt ans, à 1948, année de sa mort, Suarès gardera l'habitude d'adresser à des correspondants qui ne les reçurent point, car non expédiées, des lettres ainsi restées « ignorées du destinataire ». Sous ce titre, elles furent réunies et publiées aux éditions Gallimard, au nombre de cent, en 1955. Il en est une qui concerne un

personnage de l'histoire conventuelle de la rue Montaud (aujourd'hui, 35, rue Edmond-Rostand), celle qui porte le n° 13 du recueil, p. 51-54. Ecrite en 1901, adressée à un inconnu, qui pourrait être ou Romain Rolland, ou Maurice Pottecher, les confidents de la rue d'Ulm, elle commence ainsi : « J'ai eu la visite de ce fameux Père de Poumayrac ». Il s'agit du frère prêcheur de la Belle Époque que ses succès oratoires avaient rendu « fameux », pour reprendre le mot de Suarès, auprès des Marseillais.

Déjà, au printemps 1897, Suarès, alors à Paris, avait fait retraite auprès des Dominicains de la rue Vaneau : la lettre n° 4, p. 23-27, garde trace de la démarche du jeune juif marseillais. D'un bout à l'autre de sa vie, Suarès restera partagé entre un scepticisme absolu et le besoin d'une foi radicale, dont sa correspondance avec Paul Claudel témoigne amplement : « Si j'avais la foi, je serais moine », écrit-il à ce dernier. De là une attirance invincible, qui le poussera toujours volontiers vers les prêtres catholiques. Au lendemain de mai 68, Jean Sullivan, depuis disparu, écrivait : « J'entends dire que le sermon est un genre périmé. C'est le vide spirituel et la paresse qui parlent ainsi. Car le sermon doit être le signe de la vie : l'accord difficile dans un homme libre entre une foi et une expérience dans un langage inventif. Au moment où le monde est livré à la propagande, à la publicité et à la rhétorique, le chrétien de ce temps a plus que jamais besoin d'un sermon créateur. Je rêve d'églises qui seraient aussi un refuge pour incroyants qui viendraient y chercher ce qu'on ne trouve plus ailleurs : l'expression d'une sagesse éveillée. » (Petite littérature individuelle, Gallimard, 1971, p. 133).

Tel est bien l'idéal qu'entendirent réaliser, dans le cadre de l'église conventuelle du 35, rue Edmond-Rostand, les générations de Prêcheurs qui s'y succédèrent. Ce même idéal, au seuil du millénaire dans lequel nous entrons, fidèlement servi, achèvera de faire de ce lieu le poste, qui fut toujours le sien, de vigie au bord de nos aveuglements.

LES DOMINICAINS À MARSEILLE AU XIXE SIÈCLE

CONFÉRENCE DU FRÈRE BERNARD MONTAGNES, O.P. POUR L'INAUGURATION DES NOUVEAUX BÂTIMENTS CONVENTUELS

Deux figures emblématiques dominent l'histoire des dominicains de Marseille au XIXe siècle : le Père Lacordaire et le Père Cormier, maintenant bienheureux Hyacinthe-Marie Cormier depuis le 20 novembre 1994. De Lacordaire, je soutiendrai le paradoxe qu'il en est le véritable fondateur, bien que lui soit mort le 21 novembre 1861 et que la décision d'établir un couvent à Marseille – à la rue Montaux, à l'emplacement où nous sommes – ait été prise le 14 juillet 1862, huit mois après son décès. Quant à Cormier, il n'a débarqué à Marseille que le 22 octobre 1865, alors qu'il était institué depuis le 17 octobre prieur provincial de la nouvelle née province de Toulouse. Il entre en charge dès le lendemain de son arrivée. Il va demeurer à Marseille, de manière à peu près continue, durant dix-sept ans, soit comme provincial, soit comme prieur (1874-1878), jusqu'en 1882. C'est lui qui façonnera l'image tant spirituelle qu'architecturale de cette maison.

LACORDAIRE

Ses liens avec Marseille remontent bien avant qu'il soit devenu lui-même dominicain à Rome où il a revêtu l'habit de l'Ordre le 9 avril 1839.

Ses relations remontent au temps où Lamennais avec Lacordaire et Montalembert fondait le journal L'Avenir (16 octobre 1830), organe des catholiques libéraux, c'est-à-dire de ceux qui rêvaient non pas de faire revivre l'Église d'Ancien Régime, mais de faire dialoguer l'Église avec la société issue de la Révolution. Le mouvement, qui s'exprimait ainsi par voie de presse, avait des sympathisants en Provence et précisément à Marseille. Là les trois « pèlerins de la liberté », en route pour Rome, ont été accueillis chaleureusement en décembre 1831, mais aussi ont été surveillés par la police sur les consignes du maire Consolat. Lacordaire avait alors 29 ans et Montalembert 21. Leur journal, désavoué par les évêques et désapprouvé par le pape, avait dû suspendre sa publication au bout de treize mois (15 novembre 1831). En allant à Rome présenter leur défense, les rédacteurs de L'Avenir espéraient, un peu naïvement, rallier le Saint-Père Grégoire XVI à leur vision des rapports de l'Église catholique avec la société moderne. Leur démarche était vouée à l'échec, mais j'en retiens que le Lacordaire avec lequel des Marseillais sympathisent est celui qui, né en 1802, déclarait : « Dieu m'a fait la grâce de comprendre et d'aimer mon temps ». Dix ans plus tard après ce premier contact avec Marseille, Lacordaire devenu dominicain a publié son Mémoire pour le rétablissement en France de l'Ordre des Frères Prêcheurs (mars 1839), puis sa Vie de saint Dominique (décembre 1840), dont la lecture a touché quelques jeunes gens du grand séminaire de Marseille : cinq d'entre eux se font recevoir, en 1842, dans le tiers ordre de Saint-Dominique par un vieil évêque dominicain espagnol exilé à Marseille, six mois avant la fondation du premier couvent dominicain à Nancy. C'est donc à Marseille qu'a commencé le rétablissement de l'Ordre en France, sous cette forme modeste, mais qui mettra ensuite au service de l'Ordre des prêtres amicaux et dévoués. En 1848, quand Lacordaire venait de prêcher à Toulon avec éclat l'avent de 1847, il a accepté de donner une prédication à l'église Saint-Joseph Marseille le 10 janvier au bénéfice de la Conférence de Saint-Vincent de Paul. Foisset, biographe et ami, présente ainsi l'épisode : « En quittant Toulon, le Père, malgré son peu de goût pour les sermons isolés, consentit à prêcher à Marseille. Il y reçut des témoignages d'affection incroyables, et cette ville lui parut avoir un caractère plus ardent et plus impétueux qu'aucune de celles qu'il avait évangélisées jusque-là. Elle l'en fit souvenir quatre mois après, quand elle le choisit pour l'un de ses représentants à l'Assemblée constituante. » Janvier 1848 à Marseille, c'est aussi Lacordaire présent à l'inauguration du chemin de fer Marseille-Avignon. C'est aussi Lacordaire harangué par Antoine Maurel, l'auteur de la célèbre pastorale. Lors des élections d'avril 48, la candidature de Lacordaire, à l'insu de celui-ci, a été soutenue par une Association pour la défense des libertés nationales et religieuses, où l'on retrouve des professeurs de médecine, des prêtres, des négociants et aussi notre Antoine Maurel. Lacordaire, élu par plusieurs départements, accepte les sollicitations de Marseille. Voici sa réponse : « Je n'avais ni recherché ni repoussé la députation. Vous seuls, messieurs, vous avez été plus forts que mon inertie, vous m'avez voulu et vous m'avez élu sans que j'en susse rien. Dieu vous avait choisis pour me donner ses ordres. Je les reçois de votre bouche et je m'y conformerai. » Pour bien peu de temps, à vrai dire, puisque, après la journée insurrectionnelle du 15 mai, Lacordaire résilie son mandat de représentant le 17 mai. Je rappelle quand même qu'entre temps, le 27 avril, l'assemblée avait décrété l'abolition de l'esclavage. En 1859, Lacordaire, après avoir rétabli les dominicains au couvent de Saint-Maximin et à la Sainte-Baume, avec l'aide des amis marseillais, projette de s'établir à Marseille, dans des conditions de concurrence avec les dominicains de Lyon établis à Carpentras. À ce projet s'opposeront aussi bien le maître de l'Ordre Jandel que l'évêque de Marseille Mazonod, lequel n'était pas particulièrement enclin aux positions de Lacordaire. La fondation à Marseille ne sera que partie remise et sera l'œuvre conjointe des dominicains disciples de

Lacordaire et des laïcs et prêtres amis marseillais de Lacordaire. Elle se fera en 1862 rue Montaux, sur l'emplacement où nous sommes encore. En attendant de pouvoir s'installer rue Montaux, où des aménagements étaient nécessaires, les dominicains louent une maison dans le haut de la rue Sylvabelle, où ils demeureront deux ans. Là, le 17 octobre 1862, l'évêque Mgr Cruice, en présence du Père général Jandel, bénit la chapelle provisoire aménagée dans le salon du rez-de-chaussée. La fondation était établie – et le demeurera – sous le patronage de Saint-Lazare. En novembre 1864, les dominicains ont pu enfin s'installer rue Montaux. Selon les souvenirs de Mme Valette, écrits vers 1930 : « Tout ce qui est actuellement la rue Edmond-Rostand et celles qui suivent n'était que campagnes ou terrains vagues non éclairés. Les Pères faisaient allumer un réverbère au-dessus d'un grand portail qui fermait l'entrée de leur couvent et de leur chapelle, les jours de pluie inabondables. » Quant à l'utilisation de l'ancien entrepôt de la pharmacie militaire en guise de chapelle provisoire, bénie le 8 décembre 1864, Mme Valette raconte : « La chapelle n'était plus un "salon" comme rue Sylvabelle ; c'était une série d'entrepôts réunis, de hangars sans plafond, bien entendu, sous les toits... On avait mis en guise de dallage des nattes qui couvraient le sol. Il y faisait très froid. C'était une installation toute provisoire et rudimentaire, mais des prie-Dieu la garnissaient, indiquant des noms bien connus dans la société commerçante et catholique de Marseille. » Le premier souci de nos frères sera alors de construire une église, dont la première pierre est posée le 24 novembre 1868 et dont la construction s'achèvera par la bénédiction de l'édifice et des cloches le 7 mars 1878. Le rayonnement de la chapelle provisoire était grand. Selon Mme Valette : « Le P. Ollivier, le P. Didon, le P. Saudreau, le P. Doussot y prêchaient et attiraient par leur accueil, la largeur de leurs idées, de leurs vues comme prêcheurs et directeurs d'âmes, bien des novices. Le P. Lambert, sortant de Polytechnique, est entré au noviciat [1er novembre 1863]. Le P. Tornézy [entré en 1867] y a dit, dans cette chapelle, la nuit de Noël, sa première messe. [Elle énumère encore six autres noms] qui ont grossi les rangs des Marseillais. Cette chapelle provisoire a été démolie et remplacée par le couvent actuel. »

CORMIER

Il entre en scène à Marseille en octobre 1865., venant de Corbara, où le Père général Jandel est allé le chercher pour le placer à la tête de la province de Toulouse nouvellement rétablie. Il n'avait pas encore atteint tout à fait l'âge de trente-trois ans.

Prêtre ordonné à Orléans par Mgr Dupanloup, le 17 mai 1856, il était entré un mois plus tard, le 28 juin, dans l'Ordre des Prêcheurs au noviciat de Flavigny, dans l'unique province de France, devenant alors le frère Hyacinthe-Marie. En 1857, après l'année de noviciat, le Père général Jandel l'avait amené avec lui à Rome, où il en avait fait son secrétaire, puis l'avait affecté à la formation des novices (près de Viterbe à la Quercia, à Rome à Sainte-Sabine, en Corse à Corbara). Là, en 1861, il était à la fois prieur et maître des novices. Or, comme le Père Jandel, pour ériger la province de Lyon en 1862 (il fallait trois couvents) lui a attribué le couvent de Corbara, c'est ainsi que Cormier est devenu membre de la province de Lyon et le demeurera jusqu'en 1873..

Dans la province de Toulouse, de 1865 à 1891, durant vingt-cinq années, il va exercer toutes les charges de gouvernement, soit comme prieur provincial trois fois, soit comme prieur conventuel (à Marseille, à Toulouse, à Saint-Maximin). Il a résidé à Marseille de manière à peu près permanente à partir d'octobre 1865 jusqu'en avril 1882. Par la suite, sa vie s'est déroulée à Rome de 1891 à 1916,

où il est devenu Maître de l'Ordre de 1904 à 1916. Il est décédé à Rome le 17 décembre 1916, quelques mois après l'expiration de sa charge. Il a été proclamé bienheureux par le pape Jean-Paul II le 20 novembre 1994. Première préoccupation du provincial Cormier arrivant à Marseille : rassurer amis et disciples de Lacordaire. Les amis marseillais, qui s'étaient dévoués par attachement à Lacordaire pour rendre possible cette fondation dans notre ville, étaient perturbés par la fondation de la province de Toulouse, détachée de celle de France. Ils y voyaient une atteinte à l'œuvre de Lacordaire. Quant aux frères de la province de France ils refusaient de voir démembrée l'œuvre de Lacordaire. Le Père Cormier devait leur démontrer qu'ériger une nouvelle province dans le Midi, et ici séparer la fondation de Marseille de la province de France, n'avait pas pour objectif de saper le rétablissement de l'Ordre par Lacordaire ni de donner des gages aux tendances antilibérales qui divisaient les dominicains entre eux. Cormier, placé par l'obéissance à la tête de la nouvelle province, se considère comme un homme de transition, qui, le moment venu, s'effacera ; un ouvrier dévoué, mais de passage dans cette province à laquelle il n'appartient pas. Quelles que soient mes déficiences, écrit-il au Père Jandel, « je désire rester au poste [...] afin d'apporter à l'édifice que peut-être Dieu vous permettra d'élever, mon petit grain de sable. Après cela, je me cacherais bien en Corse ou à Sainte-Sabine. Mais, en attendant, je suis bien décidé à travailler au bien de la province, à profiter de mes fautes et à me nourrir de mépris, si Dieu me l'envoie » (10.2.67). À un moment où l'on aurait pu craindre que la fondation de la province de Toulouse, après celle de Lyon, sur le territoire de celle de France, ne provoque de douloureuses frictions entre dominicains français, le Père Cormier ne fait preuve d'aucun sectarisme provincial. « Soyons humbles, exhorte-t-il, surtout envers nos frères aînés qui sont la gloire des autres provinces dans notre patrie » (23.10.65). Sa règle de conduite est alors claire : « J'aime tant la paix et j'en vois si bien la nécessité pour le bien de l'observance et du ministère que, le jour où nous en jouirons sans préoccupation, je chanterai un bon Te Deum d'action de grâces » (2.6.67). « J'aime la paix, j'aime à travailler par la voie de la concorde et de la confiance mutuelle » (20.2.70). Cormier ne veut pas hériter des querelles du passé, mais les apaiser. « Ma vocation n'est pas tant d'être un parfait administrateur, malgré le désir que j'en aurais, que de servir à faciliter la réunion des deux provinces dans la paix » (22.11.67). Le Père Cormier avait posé d'emblée un principe intangible : « Nous sommes des frères et non pas des rivaux. Ce qu'il y aura de plus ou de moins d'une part ou de l'autre sera toujours à S. Dominique, et S. Dominique sera tout entier avec les uns et tout entier avec les autres par le moyen de la pauvreté et de la charité » (5.2.66). Lui, qui appartenait juridiquement à la province de Lyon et ne sera transfilié à celle de Toulouse qu'en 1873, se déclare prêt tout aussi bien à passer dans celle de France : « Pour mon compte, s'il le fallait, j'irais dès ce soir, et j'irais joyeusement » (13.1.68). La chance de la province de Toulouse a été de commencer avec pour chef un vrai spirituel, uniquement préoccupé de se conduire et de conduire les autres selon l'inspiration de saint Dominique. À Marseille, en dépit de son jeune âge et de son peu de puissance oratoire, il en impose par son autorité morale et sa stature spirituelle qui lui donne un grand rayonnement auprès des fidèles et aussi des prêtres. Mme Valette avait gardé, après cinquante-cinq ans, une image quasi photographique de Cormier en prière, le jour de la bénédiction de l'église. (7 mars 1878) : « J'y étais. Très sympathique, le groupe des amis, des fidèles qui le sont toujours, s'y pressaient nombreux... Je revois, ce jour-là, la cérémonie achevée, le P. Cormier agenouillé, à la porte même, impressionnant de recueillement, d'oubli terrestre total, absolu. » Son autorité était celle d'un maître spirituel. Son talent musical avait attiré l'attention de Liszt, qui l'avait entendu à l'orgue à Rome. Cormier demeure en contact avec lui. Il lui écrit en juin 1867 : « Lors de mon voyage à

Rome ce mois d'août dernier [1866], vous m'aviez fait espérer pouvoir, en venant en France, visiter la Sainte-Baume. J'ose rappeler à vos souvenirs ce projet, ainsi que celui de consacrer à notre sainte l'une de vos symphonies. Ce dernier projet est, je crois, subordonné en partie au premier. Aussitôt que vous serez ici, en face de ce beau spectacle, je ne dis pas que vous trouverez l'inspiration, car vous l'avez toujours, mais vous ne saurez plus la retenir ; heureuse impuissance, à [la faveur de] laquelle le pèlerinage gagnera un nouvel honneur, une marque de sympathie si digne d'être appréciée. » Cormier y revient encore en mars 1870 : « J'espère que vous ne renoncez pas à votre projet relatif à sainte Marie Madeleine. Ce ne sera pas seulement une méditation mais une contemplation, dans laquelle l'âme, au lieu d'analyser Dieu, le saisira d'un regard simple et d'un mouvement fort. Telle devait être, il me semble, la prière de notre grande sainte. La poésie s'est essayée, bien des fois, à en parler : la musique sera en retard jusqu'à ce que vous lui ayez donné sa place d'honneur dans le concert de louanges. » . Tous ceux qui ont connu personnellement le Père Cormier n'ont pas manqué d'évoquer son goût pour la musique. Il avait créé au couvent de Marseille une chorale féminine. « Il nous faisait chanter, raconte l'une des choristes. [...] Il nous accompagnait parfois ; ça me plaisait beaucoup. C'était un musicien parfait. » « C'était un musicien remarquable, déclare une autre. Quand il se mettait à l'orgue, on le remarquait. On disait même que Liszt l'avait remarqué. » Mieux circonstancié, un autre témoignage se rapporte au jour de la bénédiction de l'église conventuelle de Marseille, le 7 mars 1878, où on vit le Père Cormier jubiler discrètement d'avoir mené son œuvre à bien. La scène se passe dans l'église, l'après-midi, aussitôt après la bénédiction de l'orgue et des cloches, durant laquelle Cormier se tenait en retrait pour échapper aux éloges que lui décernait le prédicateur. « Quand cette cérémonie a été terminée, il est sorti de sa cachette et a dit au bonhomme qui venait débarrasser et enlever les cloches pour faire place à la cérémonie de clôture, d'attendre un instant. Il a pris les trois cordons qui tiraient sur les tympanes. Comme il était musicien, il a écouté leur son et a dit à cet ouvrier, en lui passant un cordon : "Vous tirerez quand je vous ferai signe", et il a fait chanter un air aux cloches. »

De l'Ordre de Saint-Dominique Cormier ne se fait pas une idée mesquine : « N.P.S.D. a voulu faire son œuvre en grand. Cette œuvre, ce n'est ni une maison vulgaire, ni une élégante villa, ni même une pieuse chapelle. C'est une cathédrale. Ne craignons donc pas d'y voir entrer de gros blocs dépourvus d'ornements. Ces blocs, s'ils sont pénibles à soulever, une fois à leur place se soutiennent mutuellement et sont soutenus tous par ce rocher qui est N.S.J.C. Les voûtes supportent les voûtes, les arceaux [épaulent les arceaux]. Aux arceaux et à la force vient s'ajouter la beauté, car ces blocs sans chapiteaux et sans guirlandes trouvent dans la pureté des lignes et dans la majesté des proportions leur naturelle et indestructible beauté. Là-dedans on se sent grandi, élevé vers Dieu ; on prie volontiers, on espère le ciel, on en jouit déjà. Voilà ce que devient, avec saint Dominique pour architecte, et ces lourdes observances et ces habitudes rigides et ces apparentes contrariétés entre la vie de l'apôtre et le repos de Dieu. »

De cette indestructible beauté dont saint Dominique est l'architecte, plus vous serez nombreux à bénéficier, mieux ce sera pour tous.